

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-556

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	20 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	20 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Président de République avait pris l'engagement de « donner accès à un(e) auxiliaire de vie scolaire à tous les enfants en situation de handicap qui en ont besoin pour avoir une scolarité comme les autres »

Malheureusement, l'augmentation des effectifs d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) au sein des établissements scolaires reste très insuffisante dans de nombreux départements. Il est à la fois indispensable de donner plus d'attractivité à ce métier, l'investissement professionnel des AESH auprès des enfants n'étant pas suffisamment reconnu et valorisé, et de créer davantage de postes. L'inclusion scolaire ne peut se faire sans aide humaine.

C'est pourquoi cet amendement attribue 20 000 000 euros de crédits supplémentaires à l'action 03 « Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap » au sein du programme 230 « vie de l'élève » en les retirant à l'action 08 « Logistique, Système d'information, immobilier » du programme 214 "Soutien de la politique de l'éducation nationale".